

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juin 1971.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur la situation économique et financière (juin 1971),

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

Mesdames, Messieurs,

Le premier examen de la situation économique et financière à laquelle votre Commission des Finances procède, chaque année, fait l'objet d'une étude généralement introduite dans le rapport présenté sur le projet de loi de finances rectificative déposé au cours de la session parlementaire de printemps.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Dilligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

En 1971, en l'absence d'un tel texte, votre Commission des Finances a estimé qu'il serait intéressant de porter à votre connaissance les remarques générales qu'elle a formulées après avoir analysé les éléments du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques que le Gouvernement a récemment adressé au Parlement, conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi organique relative aux lois de finances.

I. — Le rapport gouvernemental sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques.

Selon le rapport gouvernemental précité, l'économie française, replacée, à l'heure actuelle, sur une pente de croissance très satisfaisante, voit cependant — en raison de l'évolution beaucoup trop rapide des prix et des revenus — peser sur elle de lourdes menaces : une brutale dégradation de l'expansion et de l'emploi pourrait, en effet, résulter de la poursuite de ces mouvements inflationnistes.

Dégradation qui serait d'autant plus navrante que la situation actuelle des finances publiques apparaît excellente, celle du marché financier favorable alors que la balance des paiements est excédentaire.

A. — UNE PENTE DE CROISSANCE TRÈS SATISFAISANTE MAIS UNE ÉVOLUTION PRÉOCCUPANTE DES SALAIRES ET DES PRIX

1° Une pente de croissance très satisfaisante.

L'évolution de l'économie nationale est caractérisée par une forte expansion ; conformément aux prévisions gouvernementales, la consommation des ménages a marqué une nette reprise, ressentie fortement par le secteur de la distribution : les commandes passées par les commerçants à leurs fournisseurs et leurs intentions de commandes atteignaient un niveau très élevé au premier trimestre de 1971. Ce mouvement de reprise s'est progressivement étendu du secteur des biens de consommation à celui des industries intermédiaires ; d'où, depuis le dernier trimestre de 1970, un rythme élevé de croissance de l'indice mensuel de la production industrielle, soit 9 à 10 % l'an.

Parallèlement, le *marché du travail* a enregistré, dès le début de l'année 1971, un changement de tendance favorable caractérisé par une diminution du nombre des demandes d'emploi non satisfaites tandis que celui des offres non satisfaites continuait à augmenter.

La poursuite de l'expansion s'est également traduite par une amélioration de notre *équilibre extérieur* : alors que nos importations se sont pratiquement stabilisées au long du second semestre de 1970 et au cours du premier trimestre de cette année, nos exportations ont progressé à un taux de 15 % l'an en valeur : d'où un taux de couverture atteignant 105 % environ au cours des premiers mois de 1971.

Sur ce tableau satisfaisant de l'économie française, cependant, une ombre vient se projeter et tend à obscurcir les résultats nettement positifs déjà obtenus : c'est l'évolution préoccupante des salaires et des prix.

2° Une évolution préoccupante des salaires et des prix.

La croissance des *salaires*, extrêmement forte au premier trimestre de 1970, n'a marqué aucune modération au cours de l'été de l'an dernier, provoquant ainsi un alourdissement des coûts de produits : sur l'ensemble de l'année, le taux horaire moyen de salaire a, en effet, augmenté de 10,7 % ce qui constitue un accroissement jamais observé depuis 1957, exception faite bien évidemment de l'année 1968.

Aussi, le ralentissement attendu de la hausse des *prix* ne s'est-il pas produit au cours de l'été de 1970 : au léger freinage observé au troisième trimestre de l'année écoulée s'est substituée en effet une très sensible accélération, provoquée notamment par la rapide croissance des prix des produits manufacturés.

Dès lors, compte tenu de cette sensible progression des prix de détail, le *pouvoir d'achat du taux de salaire horaire* s'est accru de plus de 5 % au cours de l'année 1970.

Ces évolutions importantes de salaires et de prix qui provoquent une inflation par les coûts sont extrêmement préoccupantes ; certes, une telle situation n'est pas propre à la France, des hausses

de salaires et de prix du même ordre que celles enregistrées dans notre pays sont présentement observées chez nos partenaires du Marché commun. Toutefois, si notre taux d'inflation augmentait encore et dépassait celui observé dans les nations voisines, notre compétitivité extérieure, donc la croissance et l'emploi, s'en trouveraient dangereusement affectés.

B. — L'ÉVOLUTION FAVORABLE DES FINANCES PUBLIQUES

Si le *budget* de 1970 est le premier, depuis quarante ans, à présenter un solde global positif, soit 490 millions de francs, les opérations d'exécution de la loi de finances pour 1971 présentée et votée en équilibre font apparaître, après les trois premiers mois de 1971, un excédent de dépenses de 6,42 milliards de francs, dû, il est vrai, au rythme assez inhabituel de progression des dépenses du budget général : celui-ci s'explique d'ailleurs par le souci d'accompagner la croissance de l'activité économique.

Sur le *marché financier*, le caractère particulièrement favorable de la conjoncture a permis l'augmentation de plus de 3 milliards de francs (+ 46 %) du volume des émissions en 1970 et le placement, dès le début de la présente année, d'importantes émissions des secteurs public et semi-public.

Dans le même temps, la tendance à une accélération de la croissance de la *masse monétaire* et des crédits à l'économie s'est poursuivie à un rythme soutenu.

L'amélioration des paiements courants, d'une part, et les importantes entrées de capitaux tant à long qu'à court terme, d'autre part, ont provoqué, en 1970, un excédent de la *balance des paiements* entre la France et l'étranger (pays hors zone franc) de 1.371 millions de dollars contre un déficit de 1.658 millions de dollars en 1969 : d'où une position monétaire extérieure satisfaisante du secteur public qui conduit à observer que :

— les réserves officielles en or et en devises ont augmenté de 956 millions de dollars en 1970 et de 422 millions de dollars pour les quatre premiers mois de 1971 ;

- la dette contractée à l'égard des banques centrales étrangères et les concours à court terme en devises reçus précédemment des banques commerciales françaises ont été intégralement remboursés ;
- les engagements de la France à l'égard du Fonds monétaire international sont en bonne voie d'apurement (246 millions de dollars en septembre 1970 et 375 millions de dollars en mai 1971).

Enfin, la France a effectué un versement au F. M. I. de 129 millions de dollars en décembre 1970, au titre de la part payable en or de l'augmentation de la quote-part française.

*
* *

Au total, selon le rapport gouvernemental, l'économie française en 1971, comme en 1970, connaîtra une expansion plus forte que celle de ses partenaires, mais les mouvements actuels de prix et de rémunération sont inquiétants. Sans doute, le Gouvernement désireux d'éviter l'accroissement excessif des liquidités internes et de faire barrage à l'inflation importée a-t-il pris diverses mesures techniques sur le plan interne ; parallèlement, il a encouragé les entrepreneurs français à accentuer leur effort de pénétration sur les marchés extérieurs et soucieux de maintenir la compétitivité de nos produits, il a demandé aux partenaires économiques et sociaux de modérer l'évolution des prix et des rémunérations.

*
* *

II. — Les remarques de la Commission des Finances.

Si l'on consulte les indices récents de la production industrielle — domaine dans lequel on enregistre une certaine reprise après une longue phase de stagnation — si l'on considère les résultats des échanges extérieurs qui montrent que la balance commerciale est équilibrée depuis plusieurs mois, si l'on tient compte de la

masse des entrées de devises qui viennent gonfler, mois après mois, nos réserves de change, il apparaît que le succès du plan de redressement financier lancé après la dévaluation d'août 1969 serait acquis.

Si, cependant, l'on ne s'en tient pas seulement à ces constatations — qui certes ne touchent pas directement l'opinion — et qu'on observe la rapide et inquiétante progression des prix, si l'on remarque que, malgré la lourde dépréciation de notre monnaie constatée, il y a près de vingt mois, notre pays n'a pu encore trouver ni un rythme normal de croissance, ni un essor appréciable de vente de biens d'équipement, ni un redéploiement satisfaisant de ses marchés extérieurs, si l'on reconnaît enfin que la production industrielle, les échanges extérieurs et les prix sont désormais mesurés avec des instruments nouveaux qui permettent de donner une vue de la conjoncture plus conforme aux perspectives tracées par le Gouvernement, alors on éprouve beaucoup de scepticisme.

A. — A LA RECHERCHE D'UN RYTHME NORMAL DE CROISSANCE

L'évolution favorable de la demande intérieure selon une enquête récente de l'I. N. S. E. E. ne fait pas de doute ; l'indice mensuel de la production industrielle s'est établi en décembre 1970 — après correction des variations saisonnières et en excluant le bâtiment et les travaux publics — à 162, marquant ainsi pour la première fois depuis sept mois une progression ; il s'est à nouveau accru de 1 point (163) en janvier 1971, de 2 en février (165) et mars 1971 (167), puis est retombé en avril dernier à 165.

La mise en moyenne mobile sur trois mois de cet indice (sans le bâtiment) depuis novembre 1970 permet de mieux dégager la tendance de son évolution :

Septembre, octobre, novembre 1970.....	161
Octobre, novembre décembre 1970.....	161
Novembre, décembre 1970, janvier 1971.....	162
Décembre 1970, janvier, février 1971.....	163
Janvier, février, mars 1971.....	165
Février, mars, avril 1971.....	166

Cette tendance confirme la reprise de la croissance de la production industrielle, après une longue période de stagnation (avril à novembre 1970) à un niveau d'activité assez haut. En se référant au point le plus bas atteint en 1970, le Ministre de l'Economie et des Finances a constaté que la pente annuelle de la croissance serait légèrement supérieure à 9 %. Pour notre part, nous nous bornerons à observer que, sur la base des derniers chiffres publiés, en un an (du mois d'avril 1970 au mois d'avril 1971), la progression de l'indice de la production industrielle a été de 2,5 %, mais nous voulons souligner cependant l'accélération enregistrée pendant le premier trimestre de 1971.

Selon les résultats de l'enquête mensuelle de l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprise (mai 1971), l'évolution de la demande se présentait alors de la manière suivante :

— dans l'ensemble des *industries d'équipement*, les carnets de commande se sont à nouveau légèrement améliorés, tandis que les stocks apparaissent très importants ; mais les « carnets-étranger » se réduisent progressivement depuis le début de l'année et sont maintenant jugés assez faibles.

— en ce qui concerne les *industries de biens intermédiaires*, les carnets de commande ont connu une amélioration sensible sans être encore redevenus normaux ; dans le même temps, la demande étrangère se stabilise à un niveau médiocre. Les stocks apparaissent trop fortement gonflés ;

— dans les industries de *biens de consommation*, l'amélioration des carnets de commande s'est poursuivie ; la réduction lente des « carnets-étranger » observée depuis le début de l'année s'est interrompue.

Cependant, l'évolution au cours des prochains mois de la demande intérieure, selon une enquête de l'I. N. S. E. E., serait caractérisée par une moindre progression. La Chambre de commerce de Paris prévoit, pour sa part, que pour 1971, le progrès de la consommation des ménages avoisinerait 5 % en volume, ce qui, selon elle, « impliquerait un certain ralentissement dans le courant de l'année par rapport au rythme des derniers mois ». Sans doute, la demande émanant du commerce s'est-elle quelque peu animée récemment pour des raisons qui ne sont qu'en partie saisonnières, mais les industries

situées en amont des secteurs fabriquant des biens de consommation n'ont guère bénéficié de la meilleure orientation des commandes reçues par leurs clients.

La question se pose alors de savoir si, avec une demande intérieure aussi irrégulière, il sera possible de donner une nouvelle impulsion à la production industrielle, au moment même où on observe un certain essoufflement de nos ventes à l'étranger.

B. — LA LENTE DÉTÉRIORATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Après correction des variations saisonnières, on constate que le nombre des *demandes d'emploi non satisfaites* n'a cessé de progresser de manière régulière au cours de l'année 1970 et s'est stabilisé à un très haut niveau, de janvier à avril 1971, dernier mois pour lequel nous disposons de statistiques au moment de la rédaction du présent rapport : l'accroissement était en effet de 29,4 % en avril 1971 par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

Parallèlement, le nombre des *offres d'emploi non satisfaites* a été porté à son plus haut niveau en avril dernier, marquant une majoration de 34,8 % par rapport au mois d'avril 1970, majoration qui reflète essentiellement la progression des besoins en main-d'œuvre des entreprises.

Cette situation ambiguë du marché du travail traduit l'inadaptation des possibilités de la main-d'œuvre aux besoins de l'industrie et confirme le décalage constaté à plusieurs reprises entre la demande et l'offre d'emploi. Dans les secteurs en expansion, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, et parfois les difficultés à pourvoir les emplois pénibles ont ralenti le développement de l'activité industrielle.

Sans doute, la quasi-stagnation de l'activité industrielle explique-t-elle essentiellement la lente détérioration observée sur le marché de l'emploi ; mais force est de constater aussi qu'une part non négligeable de l'accroissement des demandes d'emploi non satisfaites est due à la meilleure implantation de l'Agence nationale pour l'Emploi. Si nous estimons que celle-ci provoque une majoration d'environ un tiers de cette progression,

ainsi que l'indique une récente étude établie par le Ministère du Travail, force est alors de constater que la dégradation réelle de la situation de l'emploi de janvier 1970 à janvier 1971, compte non tenu de la majoration imputable au développement de l'action de ladite agence, serait de 29,5 %. Une telle progression nous paraît particulièrement préoccupante.

Pour connaître le volume de la *population disponible à la recherche d'un emploi*, nous procéderons selon notre habitude en affectant le coefficient 1,65 au chiffre brut des demandes d'emploi non satisfaites, mais après correction de celui-ci pour éliminer le facteur aggravant provenant de la meilleure implantation de l'Agence pour l'emploi ; ce faisant, nous combinons la méthode de calcul utilisée par l'I. N. S. E. E. pour l'établissement des comptes de la nation et celle préconisée par le Ministère du Travail, étant entendu qu'il s'agit d'évaluer ainsi les ressources de main-d'œuvre disponibles et inemployées.

Sur cette base qui, répétons-le, peut difficilement être contestée, les effectifs de chômeurs en France représenteraient, en décembre 1970, 480.000 personnes ; or, ce nombre est *supérieur de 33 %*, soit d'un tiers, à celui enregistré il y a un an environ ; c'est dire que le mal du chômage dans notre pays progresse très sensiblement.

C. — L'INQUIÉTANT DÉRAPAGE DES PRIX

L'indice des prix à la consommation des familles de condition modeste a connu, en 1970, une montée continue et sensible : en effet, il s'est élevé de 134,1 en janvier 1970 à 140,1 en décembre 1970, soit une hausse annuelle de 5,3 %. Pour les quatre premiers mois de 1971, de nouveau la progression des prix prend un rythme inquiétant de 2,1 % et ce taux pourrait être porté à 2,7 % pour les cinq premiers mois de 1971, soit une croissance annuelle de 5,2 % de mai 1970 à mai 1971.

En tout état de cause, *l'augmentation des prix de détail au cours des prochains mois ne paraît pas devoir se ralentir* ; la poursuite du mouvement de reprise de la consommation devrait contrarier la prolongation de la détente observée au milieu de 1970 sur les prix de gros des biens de consommation, tandis que

de nouvelles tensions pourraient se manifester sur les prix agricoles à la production, notamment quand les récentes décisions d'augmentations des prix des céréales et surtout du lait et de la viande bovine arrêtées à Bruxelles à partir du 1^{er} avril 1971 auront fait sentir tous leurs effets.

Cette inflation qui ne cesse de se nourrir d'elle-même pose, il ne faut pas se le dissimuler, un des *problèmes économiques les plus préoccupants* : il semble, en effet, que malgré le régime des conventions négociées entre les Pouvoirs publics et les professions, le Gouvernement ne soit plus en mesure d'enrayer l'inflation qui, il est vrai, est quasi générale dans le monde occidental.

Pour le moment, le Gouvernement s'en tient à la politique contractuelle dont les succès ont été incontestables jusqu'au moment où à l'inflation rampante s'est substituée l'inflation galopante. Sans doute, le succès de la procédure des contrats de programme instituée en 1966 vient-il de la concertation entre les milieux professionnels et l'administration et donne-t-il aux uns et aux autres l'occasion de faire le point des réalisations dans le cadre du plan : par là-même, le but qui est de maintenir la progression des prix dans des limites raisonnables peut être atteint en favorisant la modernisation du commerce et la fourniture au consommateur des services au moindre coût.

En fait, il est clair que, malgré la souplesse des contrats de programme, la montée très importante des coûts salariaux — qui ne sont pas tous absorbés par une productivité accrue — diminue les marges bénéficiaires et entraîne une limitation du développement de l'investissement : ainsi, la formule des contrats de programme apparaît-elle présentement à un certain nombre de chefs d'entreprise comme le moyen dont dispose le Gouvernement pour contrecarrer les décisions patronales d'accorder des hausses de salaires à leurs personnels.

Ce qui semble intéressant, c'est d'abord de souligner que, pour éviter d'accentuer les tensions inflationnistes, il serait nécessaire que les rajustements de salaires restent dans la limite des gains de productivité que l'industrie peut dégager ; mais alors, il faudrait que la production ne soit pas affectée sérieusement par le manque de main-d'œuvre qualifiée et ainsi sommes-nous conduits, à nouveau, à poser le problème de l'emploi.

Dans une conjoncture analogue à celle que nous connaissons aujourd'hui en France, l'éminent économiste, M. John L. Galbraith, a récemment préconisé le contrôle à la fois des prix et des salaires qui selon lui « s'imposera parce qu'il n'y a pas d'autre solution ». Nous estimons, pour notre part, que cette solution extrême, qui serait susceptible d'être efficace dans une économie où les prix seraient contrôlés par les entreprises et les salaires par les syndicats, ne paraît pas adaptée à notre situation inflationniste : l'élément déterminant de celle-ci, à savoir la hausse du coût salarial, devrait en effet perdre peu à peu de sa pesanteur si une formation professionnelle étendue et mieux adaptée permettait de résoudre les importantes difficultés provoquées notamment par l'insuffisante mobilité et l'inadaptation structurelle de la main-d'œuvre.

Au surplus, les charges indues mises au compte de la collectivité nationale par le Gouvernement constituent un facteur important de hausse des prix, soit que l'Etat se livre à des dépenses moins productives, soit que pour pallier la mauvaise gestion de certaines entreprises publiques, il soit conduit à majorer les tarifs de celles-ci. C'est le moment de redire la nécessité de procéder d'urgence à une profonde réforme des entreprises nationalisées au risque d'une hausse des prix, certes, mais celle-ci apparaît relativement faible ; le rapport Nora de 1967 avait estimé qu'elle serait de l'ordre de 0,35 % jusqu'en 1970. Que les Pouvoirs publics soucieux, à juste titre, de limiter la poussée inflationniste adoptent l'attitude courageuse qui les conduira à une plus *grande sélection des dépenses budgétaires* et à une *meilleure organisation des entreprises nationalisées* et il est certain qu'un frein sera mis à la progression excessive des prix ; il faudrait ajouter une action judicieuse sur la consommation et une incitation à l'épargne et au placement de celle-ci dans le financement d'équipements productifs.

D. — LES PERSPECTIVES PEU ENCOURAGEANTES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Malgré le recours à certains artifices comptables, notre balance commerciale est seulement légèrement excédentaire (moyenne du taux de couverture pour les quatre premiers mois de 1971 : 106,4 %) ; par ailleurs les perspectives du commerce extérieur apparaissent *moins favorables* qu'au cours des derniers

mois ; en effet, s'il existe un élément positif, à savoir les prévisions concernant un niveau relativement élevé de la demande étrangère, on note dans le même temps un ralentissement de l'expansion dans la production industrielle de nos principaux clients.

a) *Le recours à certains artifices comptables.*

Selon la présentation retenue par le Ministère de l'Economie et des Finances pour les statistiques du commerce extérieur, à partir du mois de janvier 1971 les frais d'assurance et de transport ne figurent plus à l'importation ; les mouvements commerciaux à l'entrée comme à la sortie sont désormais appréciés *free on board*. Au surplus, deux innovations importantes ont été apportées :

— d'une part, la distinction établie jusque-là entre les pays de la zone franc et ceux situés hors zone franc disparaît, l'habituel excédent obtenu pour les premiers pouvant dès lors compenser l'éventuel déficit enregistré avec les seconds ;

— et, d'autre part, ce qui, à notre avis, contribue à fausser les comparaisons avec le passé — *la totalité des échanges de matériel militaire est actuellement exprimée dans les résultats mensuels, alors que ceux-ci excluaient auparavant le matériel de guerre terrestre (chars, auto-mitrailleuses, etc.)*.

Il n'est pas inutile de rappeler à cet égard que pendant l'année écoulée le montant des ventes françaises d'armement à l'étranger a presque triplé par rapport à l'année précédente et que, dans ce domaine, avec des commandes évaluées à 7.210 millions de francs en 1970 (contre 2.620 millions un an plus tôt), notre pays occupe désormais le troisième rang parmi les exportateurs de matériels de guerre, après les Etats-Unis et l'U. R. S. S. Quand on ajoute que les ventes de matériel militaire représentent *plus du quart de celles des biens d'équipement et contribuent à atténuer quelque peu le déficit croissant de notre balance dans ce secteur, on comprend l'intérêt que présente, pour les services officiels, la prise en compte de ces exportations.*

Aussi, au-delà d'une opération de clarification de la présentation des statistiques douanières qui ne pouvaient qu'être approuvée, dans la mesure où il s'agissait d'exprimer les achats et les ventes en termes « fob », le sentiment se fait jour de la volonté du Gouver-

nement de faire ressortir une situation commerciale en tous points favorable et de présenter en définitive à une opinion non informée un résultat plus conforme que précédemment aux pronostics officiels.

Le spécialiste de la rubrique économique du « Frankfurter Allgemeine » ne s'y est pas trompé : il estime en effet, non sans humour, que le moyen de rétablir la balance commerciale française est désormais trouvé par l'utilisation de cette procédure : « on n'a qu'à modifier les statistiques en provoquant un resserrement du déficit commercial ».

Malgré ces *artifices comptables*, force est de reconnaître que la part occupée par les importations en provenance de France dans l'ensemble des importations de nos principaux clients *ne s'est pas accrue en moyenne de manière sensible à la suite de la dévaluation d'août 1969* : l'I. N. S. E. E. note à ce propos qu' « un examen portant sur l'ensemble des sept principaux marchés français (Allemagne fédérale, Union belgo-luxembourgeoise, Italie, Pays-Bas, Etats-Unis, Royaume-Uni, Suisse), ne fait apparaître aucun écart véritablement significatif par rapport à l'évolution à moyen terme ».

Comment, dès lors, peut-on envisager l'avenir de nos échanges commerciaux ?

b) *Le ralentissement de la vive expansion de la production industrielle à l'étranger.*

Pour l'ensemble des six principaux clients de la France (Allemagne fédérale, Italie, Pays-Bas, Belgique, Etats-Unis, Royaume-Uni), on a observé, dans une période récente, un arrêt de la croissance de la production industrielle : celle-ci a, en effet, décliné aux Etats-Unis de 3 % en un an à partir de l'été 1969 tandis que, chez nos partenaires de la Communauté économique européenne, un plafonnement ou un léger fléchissement ont été observés depuis le début du printemps de 1970, sauf aux Pays-Bas, où l'expansion s'est néanmoins sensiblement ralentie.

Comme il n'est pas certain que cette évolution de la production industrielle ait fait pleinement sentir ses effets sur les importations, on peut estimer que l'expansion de nos débouchés risque, du moins provisoirement, d'être limitée de ce fait ; par ailleurs, en ce qui concerne nos autres marchés, dans les pays d'Europe

occidentale hors du Marché commun, les pays scandinaves notamment, des mesures restrictives ont été prises récemment par les gouvernements et elles risquent d'entraîner une croissance assez ralentie de nos ventes.

Dans ces conditions, les *perspectives du commerce extérieur français au cours des prochains mois semblent peu encourageantes*, ainsi que l'ont noté en ces termes les analystes économiques de l'I. N. S. E. E. : « on ne peut exclure totalement une quasi stagnation de nos débouchés ».

A cet égard, il faut rappeler que le rapport annuel de la Banque de France pour l'exercice 1970 indique que « les efforts entrepris pour développer les exportations devront être poursuivis avec vigueur, car l'expansion chez la plupart de nos partenaires commerciaux tend à se ralentir. La compétition s'en trouvera avivée sur le marché français comme sur les autres marchés ».

Aussi, comprend-on l'intérêt que représente la réforme prochaine du crédit à l'exportation, qui doit autoriser la mise à la disposition du système français de financement des exportations d'une masse importante de ressources à des taux privilégiés : les projections de la Commission Cottier chargée d'évaluer les besoins de financement de nos ventes à l'étranger jusqu'en 1975 conduisent à un encours total de crédits situé entre 37,5 et 45 milliards de francs. L'importance de ces besoins est telle que, si le système actuel de financement était maintenu, ils absorberaient à cette date 20 à 33 % des ressources disponibles à moyen terme des banques et de l'institut d'émission, de 26 à 42 % des ressources disponibles à long terme du Trésor.

Pour éviter les tensions que risque de provoquer le développement des crédits à l'exportation sur les divers compartiments du marché de l'argent — de tels crédits amenuisant, dans l'immédiat, les rentrées à attendre de nos ventes à l'extérieur — la réforme décidée mettrait à la charge des banques un volume de crédits qui représenterait, en 1975, en moyenne 5 % des dépôts et 20 à 25 % des encours, le Trésor et le marché financier supportant un poids du même ordre de grandeur et la Banque de France voyant sa part réduite de 70 % à environ 50 %.

Cette réforme, qui nous paraît à la fois cohérente et avantageuse pour les exportateurs, auxquels elle fournit des moyens compétitifs par rapport à ceux dont disposent leurs concurrents

étrangers, doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain ; de si brefs délais laissent à penser qu'il est urgent de relancer nos exportations, et que, tous comptes faits, *la situation de nos ventes à l'étranger n'est pas aussi favorable que certaines déclarations ministérielles veulent le faire croire*. En veut-on un exemple ? Il nous est fourni par l'état des relations commerciales entre la France et l'Allemagne fédérale. Analysant ces échanges pour l'année 1970, la Direction des relations économiques extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances souligne que « malgré les changements de parité monétaire, le redressement de notre déficit avec l'Allemagne est resté limité en raison du déficit enregistré dans le secteur des biens d'équipement, et notamment pour le seul poste des machines-outils, qui représente, à lui seul, 33 % du déséquilibre de nos échanges avec ce pays ». Serait-ce là un bulletin de victoire ?

*
* *

En dernier lieu, il faut s'interroger sur l'aspect apparemment paradoxal que présente la situation économique actuelle dans notre pays.

S'appuyant sur les résultats favorables enregistrés, certains représentants des partis politiques constituant la majorité reprochent à la presse et à l'information en général, de faire trop souvent état de signes annonciateurs d'une crise sociale, voire économique et de ne pas reconnaître suffisamment les avantages du redressement intervenu. Il ne serait plus question que de morosité, de découragement et à la nouvelle société annoncée par le Premier Ministre aurait fait place une société déjà « fissurée ». Qu'est-ce à dire ? Y a-t-il vraiment parti pris ? Certainement pas en l'occurrence, car le malaise social alimenté par l'inflation et l'insatisfaction récente provoquée par les déboires de la politique méditerranéenne ne sauraient être niés.

Cependant, ceux qui vantent exagérément les mérites du rétablissement financier, tout comme ceux qui ne veulent reconnaître que les dommages causés par les mutations profondes mais nécessaires des conditions de vie, ne nous paraissent pas avoir une conscience claire du problème fondamental qui se pose actuelle-

ment à notre pays. Sinon, comment expliqueraient-ils, les uns et les autres, que malgré les nombreuses revendications qu'ils présentent, les Français, selon des sondages récents, souscriraient dans leur majorité aux propositions contenues dans le programme gouvernemental d'instauration d'une « nouvelle société » ?

En fait, les tensions qui sont observées ici et là ne sont-elles pas dues à une poursuite assez vive de la croissance conjuguée avec un besoin de plus en plus impérieux de sécurité, à la difficulté de conserver des « allocations de ressources » suffisantes pour « maintenir du passé ce qui est nécessaire aux progrès de demain », à la difficulté aussi de faire approuver par une partie non négligeable de la majorité de tendance conservatrice d'audacieuses réformes économiques et sociales ? En réalité, les craquements, qui sont perçus ici et là, ne sont-ils pas provoqués par la tentative d'insérer dans le cadre d'une économie libérale un régime de concertation, sans que le Gouvernement ait voulu ou ait pu engager préalablement une politique de restructuration.

Or, pour que la « nouvelle société » puisse être instituée, il faut d'abord, dans le domaine économique et financier, rompre avec bon nombre de routines, avoir le goût de l'innovation, faire preuve d'une plus grande audace et accepter de plus en plus de résoudre, dans le cadre de la Communauté économique et européenne, les problèmes qui sont posés.

Sans un réexamen approfondi de l'opportunité de certaines dépenses de l'Etat — qui devrait se traduire notamment par une diminution substantielle de ce qu'il reste encore de dépenses de prestige ou de dépenses improductives dans le budget — et sans une incitation meilleure à l'épargne, il n'y aura pas de nouvelle société, faute de sources de financement suffisantes. Il faut que ceci soit clair ; de même qu'il est indispensable que soient précisés à nouveau les choix importants dans l'affectation des crédits que l'Etat consacre au développement industriel.

On l'a déjà dit, mais il n'est pas inutile de le répéter : par le biais de la fiscalité — tant directe qu'indirecte — l'Etat est solidaire du profit des entreprises. Partie prenante de leur expansion, il se doit, notamment par l'instauration appropriée d'une déduction fiscale avec amortissement intégral (1), de faciliter l'investis-

(1) Le bien serait amorti à sa valeur réelle, c'est-à-dire compte non tenu de la déduction fiscale.

sement productif, créateur de richesses supplémentaires, d'emplois nouveaux et stimulant de l'exportation, dont le succès reste encore fragile. Il se doit également de définir les options globales ou d'apporter les correctifs indispensables, comme il l'a fait récemment, de manière fort judicieuse, pour le secteur nucléaire — dans le sens d'ailleurs que nous avons préconisé en vain depuis huit ans déjà — à savoir, que les projets d'une rentabilité certaine, mais d'un coût trop élevé pour nos propres moyens financiers, soient réalisés dans le cadre communautaire : le projet français d'usine de séparation isotopique et le programme de *l'Airbus* sont déjà étudiés dans cette optique.

A l'extérieur, il faut admettre que la dépendance économique de la France vis-à-vis de la Communauté économique européenne ira nécessairement en s'accroissant mais qu'il n'existe, de ce point de vue, aucun danger de voir notre pays perdre son âme. La dépendance vis-à-vis d'un ensemble de nations dont notre pays fait partie intégrante n'exclut au contraire ni la concertation communautaire ni la faculté de conduire une politique d'intérêt national. C'est par l'Europe et dans l'Europe que s'effectueront les profondes et nécessaires mutations dans notre pays : œuvre exaltante mais combien difficile.

En définitive, si les actions réussies par le Gouvernement peuvent paraître relatives et le redressement financier sembler aléatoire, c'est que, présentement, le Gouvernement n'a pas les moyens, notamment financiers, nécessaires pour réaliser aux dimensions de la Communauté européenne d'indispensables projets auxquels notre peuple a apporté son adhésion. Comment alors celui-ci ne nourrirait-il pas de légitimes inquiétudes ?